

**COMITE ROMAND CONTRE UNE POLITIQUE AGRICOLE ERRONNEE**  
Case postale 247                      tél. 021 27 74 77                      1000 Lausanne 6

20 mai 1989

Madame, Monsieur,  
Chère consoeur, cher confrère,

A n'en pas croire ses yeux! Les petits paysans organiseraient, depuis Genève, sous la signature de Maria Noverraz, une campagne de tirs à boulets rouges contre l'agriculture.

Chacun a vu dans toute la presse, ces illustrations légendées de façon à démolir l'agriculture suisse entière, qui ne serait constituée que de profiteurs à 200 francs de l'heure.

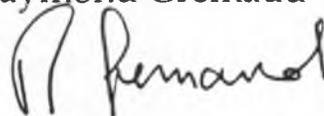
Chut!!! Surtout pas un mot sur l'initiative dite "en faveur des petits paysans". Depuis que Karl Schweri, le patron de Denner, a publié en pleines pages ses propres raisons de voter cette initiative, il y a de la prudence chez les partisans du projet constitutionnel.

A chacun sa campagne... Pour sa part, le Comité romand contre une politique agricole erronée préfère évoquer l'objet même de la votation du 4 juin prochain.

Cet envoi comporte trois articles soulignant combien l'initiative de la VMKB est dangereuse pour le monde agricole, mais aussi pour le reste de l'économie suisse.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien leur accorder, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chère consoeur, cher confrère, mes meilleures salutations.

Raymond Gremaud



Annexes: 3 articles

NB.- Toujours à votre disposition (031 22 28 30) pour vous fournir tout article exclusif ou répondre à d'autres voeux éventuels.

Initiative Denner/petits paysans  
SEGREGATION PLANIFIEE

Aider les uns au détriment des autres: telle pourrait être la devise de l'initiative populaire "pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux", dite initiative en faveur des petits paysans, soumise à la votation fédérale du 4 juin prochain. Bien qu'inspirée d'un bon sentiment, cette initiative engendrerait en effet des mesures protectionnistes inacceptables, dont les conséquences rejailliraient sur l'ensemble de l'économie suisse.

Déposée en février 1985, munie de près de 27 000 signatures valables, cette initiative a d'ailleurs été rejetée tant par le Conseil fédéral que les Chambres. Lancée par l'Association suisse des petits et moyens paysans, soutenue par la maison Denner, elle vise à favoriser les exploitations paysannes de caractère familial, qui disposent d'une base fourragère suffisante pour 2/3 du fourrage nécessaire à leur production animale en plaine, et la moitié au moins de ces besoins en montagne.

L'initiative prévoit en particulier que si l'écoulement des produits agricoles de ces exploitations paysannes est compromis par les importations, le Conseil fédéral doit prendre toute une série de mesures. Cela va de l'obligation faite aux importateurs de prendre en charge des produits de ces exploitations, à l'interdiction pure et simple de certaines importations, en passant par des taxes sur l'importation. Bref! c'est la mise en place d'un système hyper-protectionniste, dont les consommateurs ne manqueront pas de faire les frais au bout du compte!

Outre les multiples problèmes qui surgiront au niveau international, il faut également déplorer sur le plan interne, la ségrégation paysanne instaurée par les critères sélectifs de l'initiative. D'un côté, il y aurait les "bons" paysans (les exploitations familiales qui disposent d'une base fourragère suffisante), et de l'autre les "mauvais". Environ 12 000 exploitations seraient ainsi exclues de la protection agricole. C'est d'autant plus injuste que nombre d'agriculteurs dont les domaines sont petits ont dû, pour survivre, diversifier leurs activités dans l'exploitation de porcs et de volailles. A cet égard, l'initiative va donc à fin contraire...

Par ailleurs, relevons que Berne ne reste pas insensible aux problèmes des exploitations agricoles, loin de là! L'an passé, la Confédération a par exemple versé quelque 810 millions de francs en paiements directs; une aide qui vise principalement à compenser les coûts plus élevés de production lors de conditions d'exploitation difficiles.

Pour ces diverses raisons, le 4 juin, il faut voter non à cette initiative qui, sans apporter pour autant de solutions satisfaisantes, remet dangereusement en cause l'équilibre déjà précaire de la politique agricole suisse.

Florian Grimm

#### 4 JUIN: UNE GRAVE DECISION

Dans les négociations agricoles se déroulant au GATT (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce), la Suisse adhère à une discipline agraire à long terme; mais à brève échéance, elle participe aux ententes visant à la limitation des importations.

Tout en défendant, au nom du droit intégral, son statut particulier, notre pays a obtenu d'être, en quelque sorte "crédité" de prestations anticipées qu'il a fournies: limitation quantitative de sa production alors qu'elle n'assure de loin pas la couverture de ses besoins, et restrictions à la promotion de ses exportations agricoles.

Le GATT a du reste expressément reconnu les buts autres qu'économiques de la politique agraire d'un pays: sécurité de son approvisionnement, entretien de ses sites, protection de son environnement, démographie équilibrée et structures paysannes familiales. Néanmoins, la politique agricole partiellement protectionniste de la Suisse se heurte à de sévères critiques.

Pour le moment, il est vrai, cette politique est agréée pour autant que ses dispositions soient antérieures à la signature de l'accord. En revanche, des décisions encore plus protectionnistes, comme la limitation accrue des importations, compliqueraient sensiblement notre position dans le commerce international.

Des mesures de rétorsion frapperaient non seulement nos exportations de produits agricoles, mais aussi les autres secteurs de notre économie. Garanti dans le protocole d'entrée au GATT, notre statut particulier serait annulé et nous entraînerait à reprendre de laborieuses et difficiles négociations, au détriment de nos échanges avec l'étranger.

Quant un pays est en position de faiblesse comme l'est, en raison de sa politique agricole, la Suisse, il ne risque pas ce qu'il a péniblement sauvegardé ou acquis. C'est pourtant à quoi nous amènerait l'acceptation de l'initiative dite "des petits paysans"; eux-mêmes y laisseraient des plumes. Nous n'avancerions pas d'un pas sur la voie d'une agriculture "plus proche de la nature", à laquelle prétendent aspirer les initiants.

La cause devrait être entendue. Mais il faut que, formant la majorité de notre population, les citoyens sachent aussi combien ils sont concernés et qu'ils déposent, le 4 juin prochain, un "non" dans les urnes.

Roger Delapierre

L'initiative soit disant en faveur des petits paysans  
MYSTERE ET BOULES DE GOMME

Berne, 18.5.1989. Le moins que l'on puisse exiger de ceux qui lancent des initiatives, c'est qu'ils les écrivent clairement. Faute de quoi le peuple ne vote que sur des incertitudes.

On ne peut pas dire que l'initiative soi disant en faveur des petits paysans soit un modèle à cet égard. Bien au contraire. Elle est bourrée de termes indéfinis.

Exemple. Il y est question du paysan et de la paysanne autonome qui seront seuls à obtenir l'aide de l'Etat, à condition qu'ils emploient une main-d'oeuvre "essentiellement" familiale. On demande une définition. Trois enfants plus trois employés extérieurs, est-ce encore une main-d'oeuvre "essentiellement" familiale. Y aura-t-il un pourcentage à fixer entre les membres de la famille (autre question, jusqu'où va la famille) et les salariés venus d'ailleurs ? Mystère et boule de gomme.

Autre exemple. Ces paysans autonomes doivent disposer d'une base fourragère déterminée "au lieu même" de l'exploitation. Dans un cercle de combien de centaines de mètres ou de kilomètres de la ferme ? Qu'est-ce que le lieu de l'exploitation ? La ferme principale ou aussi des bâtiments extérieurs ? Mystère et boule de gomme.

De plus, on n'exclut pas le recours à des alpages, pâturages communaux et pacages, qui ne sont pas au lieu même de l'exploitation.

Cette base fourragère doit assurer la survie de l'exploitation en cas de difficultés d'importation. Dans ce cas de combien de pâturages ou de pacages communaux le paysan autonome pourra-t-il disposer, étant donné qu'il ne sera pas le seul à en profiter. Mystère et boule de gomme.

Pas de problème, vont nous dire les partisans de l'initiative. L'ordonnance d'application fixera les points de détail. D'accord.

Mais elle fixera aussi le nombre de fonctionnaires chargés de préparer les formules d'enquête, de le expédier à tous les paysans, de les récolter, de les contrôler, de les enregistrer, de traiter les recours, d'établir et de tenir la liste des paysans autonomes, de la mettre à jour, et... de recommencer tout ça chaque année.

A part cela, il paraît que l'initiative devrait faire baisser les coûts de l'agriculture...